

Section 2.—L'enseignement dans les territoires*

Les Territoires du Nord-Ouest.—Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'instruction est dispensée en vertu de la loi des Territoires du Nord-Ouest, du décret scolaire et ses règlements d'application et de la loi des Indiens et ses règlements d'application. La Division des régions septentrionales et des terres du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales dirige des externats pour les blancs à Fort-Smith, Hay-River, Fort-Resolution et Fort-Simpson, où la majorité de la population est formée de blancs et de métis. La Division dirige également des externats pour les Esquimaux à Aklavik, Tuktoyaktuk, Coppermine, Chesterfield-Inlet, Cape-Dorset et Coral-Harbour (T.N.-O.) ainsi qu'à Fort-Chimo et Port-Harrison (P.Q.).

L'Église catholique dirige des internats à Aklavik, Fort-Providence et Fort-Resolution et des externats missionnaires à Fort-Simpson et à Fort-Smith; l'Église d'Angleterre dirige un internat à Aklavik. Ces Églises et d'autres organisations missionnaires dirigent aussi des écoles d'Esquimaux à plusieurs endroits de l'Arctique oriental, central et occidental et du Québec septentrional. D'autres externats sont maintenus à Port-Radium par l'*Eldorado Mining and Refining Limited*, et dans la région du Mackenzie, par la *Discovery Yellowknife Mine*.

Les seules circonscriptions scolaires organisées sont la circonscription n° 1 des écoles publiques de Yellowknife et la circonscription n° 2 des écoles catholiques séparées de Yellowknife. L'administration de la circonscription des écoles publiques, établie en 1939, dirige une école élémentaire et secondaire logée dans un édifice moderne de 11 classes et inaugurée en 1947. La circonscription des écoles séparées, établie en 1951, est à ériger une école de quatre classes.

Un surintendant des Écoles, dont le siège est à Fort-Smith, visite périodiquement les écoles du district de Mackenzie. Ces écoles suivent le programme d'études des écoles élémentaires et secondaires autorisé par le ministère de l'Instruction publique de l'Alberta. Dans les régions reculées, les élèves des écoles élémentaires et secondaires ont accès aux cours par correspondance du ministère de l'Instruction publique de l'Alberta et les frais en sont payés par l'administration territoriale. Un fonctionnaire de l'Instruction publique d'Ottawa visite chaque année les installations scolaires pour l'instruction des petits Esquimaux de l'Arctique canadien.

Certaines écoles fédérales pour Esquimaux suivent un programme modifié d'études élémentaires destiné à répondre aux besoins particuliers des régions de l'Arctique; on est à étudier un programme qui s'adapterait aux jeunes Esquimaux des écoles des missions. En raison de leur vie nomade, il est rare que les Esquimaux demeurent longtemps aux établissements et les périodes de temps dont les missions disposent pour enseigner aux enfants sont plutôt courtes. Les Esquimaux de l'Arctique oriental possèdent depuis longtemps un écriture syllabique (utilisant des caractères phonétiques géométriques) que la plupart d'entre eux aujourd'hui savent lire et écrire avec facilité. On a réussi à rédiger en esquimau des ouvrages instructifs sur la santé, l'hygiène et l'économie domestique, au bénéfice des enfants et des adultes. On espère que, grâce aux écoles établies chez eux, les Esquimaux apprendront à comprendre, à parler et à écrire l'anglais élémentaire.

* Rédigé au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.